DÉPARTEMENT DU GARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres:

En exercice : 15Présents : 11

Votants: 11 + 1 procuration

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 28/11/2023

ID: 030-213001365-20231127-CM2023 11 27 01-DE

Date de la convocation: 17 novembre 2023

Objet de la Délibération

N°CM2023-11-27-01 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Marie-José PELLET, Maire.

<u>Présents</u>: M. Guy ANDRÉ, M. Christian BOURREL, M. Francis FOLLANA, Mme Valérie FROMENT, Mme Véronique LESAGE, M. Éric NÈGRE, Mme Marie-José PELLET, M. Yannick REDON, M. Guillaume ROUSSEL, M. Élian TERME, Mme Marie-Josée VEYRET.

Absents: Mme Morgane CAM, Mme Claire CHAZEL, Mme Marie ROUX

<u>Excusés ayant donné procuration</u> : M. Jean-Luc VAUCLARE à Mme Véronique LESAGE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josée VEYRET

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2023 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote: Oui à l'Unanimité

Fait à Junas le 27 novembre 2023

Le secrétaire de séance, Marie-Josée VEYRET Le Maire, Marie-José PELLET

> Signé par : Marie-Jose PELLET Date : 28/11/2023 Qualité : Maire

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023 Publié le 28/11/2023

ID: 030-213001365-20231127-CM2023_11_27_01-DE